



TARIFS 2024 / 2025

Quotient	Restauration Scolaire				Point Accueil Enfance Matin / Soir				Etude + PAE	
	Maternel	Maternel Maj. 30 %	Primaire	Primaire Maj. 30 %	Matin	Matin Maj. 30 %	Soir	Soir Maj 30 %	Primaire	Primaire Maj. 30 %
Tranche A (75 %) 0 € à 600 €	1,69 €	2,20 €	1,77 €	2,30 €	0,53 €	0,68 €	0,91 €	1,18 €	1,23 €	1,59 €
Tranche B (50 %) 601 € à 1050 €	3,39 €	4,40 €	3,54 €	4,60 €	1,03 €	1,34 €	1,82 €	2,37 €	2,44 €	3,17 €
Tranche C (30 %) 1051 € à 1250 €	4,74 €	6,17 €	4,96 €	6,45 €	1,45 €	1,88 €	2,56 €	3,32 €	3,41 €	4,43 €
Tranche D (15 %) 1251 € à 1400 €	5,76 €	7,49 €	6,02 €	7,83 €	1,75 €	2,28 €	3,10 €	4,04 €	4,13 €	5,37 €
Plein Tarif à partir de 1401 €	6,78 €	8,81 €	7,08 €	9,21 €	2,07 €	2,69 €	3,65 €	4,75 €	4,87 €	6,33 €
Tarif Extérieurs	7,70 €	10,01 €	8,05 €	10,47 €	2,79 €	3,63 €	4,93 €	6,40 €	6,57 €	8,54 €

- ❖ Tarifs journaliers particuliers pour la restauration scolaire :
 - Le tarif des enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est fixé à 1,45 € (pour les frais de fonctionnement) car les parents fournissent un panier repas
 - Le tarif de la restauration pour les adultes est fixé à 9,16 €
- ❖ Tarif journalier particulier pour le Point Accueil Enfance : gratuité pour les employés communaux



TARIFS 2024 / 2025

Quotient	Mercredis ½ Journée avec repas	Majoration 30 %	Mercredis Vacances Scolaires Noisy Sports	Majoration 30 %
Tranche A (75 %) 0 € à 600 €	6,23 €	8,10 €	8,12 €	10,56 €
Tranche B (50 %) 601 € à 1050 €	12,47 €	16,21 €	16,25 €	21,12 €
Tranche C (30 %) 1051 € à 1250 €	17,45 €	22,68 €	22,75 €	29,57 €
Tranche D (15 %) 1251 € à 1400 €	21,20 €	27,56 €	27,62 €	35,91 €
Plein Tarif à partir de 1401 €	24,94 €	32,42 €	32,50 €	42,25 €
Tarif Extérieurs	29,93 €	38,91 €	39 €	50,7 €

- ❖ Tarifs particuliers pour l'Accueil de Loisirs en demi-journée – mercredi toute la journée et vacances scolaires :
 - Pour les enfants des employés communaux : application du tarif de la tranche A
- ❖ Si la personne chargée de venir chercher l'enfant arrive après l'horaire de fermeture, une pénalité de retard de 10 € est appliquée pour le PAE et l'Accueil de Loisirs